

Règlement jeu concours « PROXI'LOISIRS 2024 » à Poitiers

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

L'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou dont le siège est situé au 33 Place Charles de Gaulle CS 20287, 86007 POITIERS CEDEX (ci-après dénommé « L'Organisateur ») organise, un jeu-concours intitulé « Tablette Numérique PROXI'LOISIRS » dont les conditions sont définies ci-après.

Le jeu-concours se déroulera du samedi 16 mars à partir de 10H, au dimanche 17 mars 2024 à 18H, sur le salon PROXI'LOISIRS qui se déroulera au Palais Des Congrès du Futuroscope, à Chasseneuil-du-Poitou (salon du tourisme consacré à la promotion touristique du département de la Vienne).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure résidant en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de ce jeu-concours.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (« le Règlement »), disponible au Commissariat Général du salon PROXI'LOISIRS (à l'entrée : accueil), dans le Palais Des Congrès du Futuroscope.

2.3. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par participant désigné gagnant. Il est rigoureusement interdit de jouer plusieurs fois, ainsi que de jouer au nom d'une autre personne.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

2.5. Le jeu-concours est soumis à la réglementation et à la législation française applicable aux jeux et concours.

2.6. Pour participer au jeu, le participant doit obligatoirement fournir via un formulaire :

- Son nom
- Son prénom
- Adresse mail
- Code Postal
- Composition de la Famille (nombre d'adulte et nombre d'enfant)

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS / DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le principe du jeu concours consiste à gratter une carte virtuelle, via une tablette interactive située sur le stand « La Vienne, à vous de jouer » (stand numéro 10), stand appartenant au Conseil Départemental de la Vienne et à l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou,

A l'issue de la carte à gratter un « Gagnant » ou un « Perdant » sera désigné par la tablette interactive. Les désignés « Gagnants » seront invités à tirer au sort un papier dans l'urne installée à cet effet sur le stand, sur lequel est indiqué un numéro correspondant à un lot. Le « Gagnant » devra récupérer son lot au Commissariat Général, situé à l'accueil du Palais des Congrès du Futuroscope.

La liste des lots est décrite dans l'article 4 du présent Règlement.

Les Participants désignés comme « Gagnants » devront se rendre au Commissariat Général le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 10h à 18h, afin d'échanger le numéro qu'ils auront tiré au sort contre leur lot.

Les Participants ayant été désignés comme « Perdants » n'auront aucun lot.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Les dotations du jeu-concours « Tablette Numérique Proxi'Loisirs » sont les suivantes :

- 1 bon cadeau pour une paire de boucles d'oreilles en cuir de L'Arc en Fée – 25€
- 1 pack de 1 accès journée (2 adultes + 2 enfants) pour CENTER PARCS Bois aux Daims – 156€
- 1 pack 2 entrées Carré des Sources du Centre Thermal de la Roche-Posay – 70€
- 1 pack goodies du Centre Thermal de la Roche-Posay – 40€
- 1 chèque cadeau « En plein virage » de Queaux – 5€
- 1 jeu « Ratayo » de la Réserve naturelle du Pinail – 12€
- 3 lots avec un guide de reconnaissance « Le petit explorateur du Pinail » - 5€/guide
- 1 produit du Rucher du Petit Port – 12,50€
- 2 lots avec 1 invitation pour une journée au Futuroscope – 54€/invitation
- 2 lots avec 1 carte Club Futuroscope – 129€/adulte ou 109€/enfant
- 3 lots avec 1 billet pour 2 adultes pour l'entrée de l'écomusée du Montmorillonnais – 27,50€/billet pour les 2 personnes
- 2 lots avec 1 bon gratuit pour 2 personnes pour participer au jeu « On a volé un Rossignol » - 8,50€/bon pour 2 personnes
- 1 bière Rasade 75cl des Pirates du Clain – 7€ – L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
- 4 lots de 1 entrée ENFANT pour le spectacle de haut vol Les Géants du Ciel – 10,50€/entrée
- 3 lots pour 1 session pilotage karting ADULTE pour l'Association Promo Sports Karting – 16€/session
- 3 lots pour 1 session pilotage karting ENFANT pour l'Association Promo Sports Karting – 12€/session
- 5 lots pour 1 billet d'entrée ADULTE pour l'Abbaye de Saint-Savin – 10€/adulte
- 14 lots de 2 billets ENFANT pour la visite du Château de Monthoiron – 19,80€ pour les 2 billets
- 12 lots de 1 entrée ADULTE pour le Musée archéologique de Civaux – 4€/entrée
- 7 lots pour 1 animation FAMILLE pour le Musée archéologique de Civaux – 2€/animation
- 2 lots avec 1 coffret visite du Domaine de Villemont + dégustation 5 vins et planche vigneronne pour 2 personnes – 30€/coffret
- 1 cani rando « 1 enfant + 1 adulte) pour une demi-journée à Latitude Nordique – 45€
- 1 entrée ADULTE + 1 entrée ENFANT pour le grand parcours Vélorail de Chauvigny – 19,50€
- 1 bracelet Il était une Rose – 24€
- 10 lots pour 1 partie de bowling Abysséa – 5€/partie
- 4 lots pour 1 séance de lit hydromassant (20 minutes) à Abysséa – 12,50€/séance
- 9 lots pour 1 entrée balnéo Abysséa – 17,85€/entrée
- 10 lots pour 1 entrée piscine Abysséa – 6€/entrée
- 2 lots pour 1 pass famille Roc aux Sorciers + Forteresse – 35€/pass
- 10 lots pour 1 entrées ADULTE pour l'accès au Lac de Saint-Cyr – 3€/entrée
- 10 lots pour 1 entrée ENFANT pour l'accès au Lac de Saint-Cyr – 1€/entrée
- 4 lots pour 1 place pour participer à l'évènement Rand'Eau Vienne au Comité Départemental de Canoë Kayak 86 – 25€/place
- 2 lots pour 1 entrée ENFANT pour Accro'Lathus au CPA Lathus – 15€/entrée
- 2 lots pour 1 entrée ADULTE pour Accro'Lathus au CPA Lathus – 20€/entrée

- 12 lots de 2 entrées pour l'exposition « Maths et images. Question de point de vue » à l'Espace Mendès France – 12€/lot
- 12 lots de 2 entrées pour une séance au Planétarium à l'Espace Mendès France - 14€/lot
- 3 lots pour 1 entrée pour 1 personne à la Journée Médiévale des sorcières de Maupertuis, le 30 juin 2024, à Nouaillé Maupertuis – 8€/entrée
- 2 bons cadeaux pour 1 nuit pour 2 personnes et 2 petits déjeuner au Domaine de Roiffé – 128€/bon
- 1h de Quiz Room pour 2 personnes à Game Parc – 40€
- 6 lots pour 1 place ADULTE pour la balade en autonomie en canoë sur le parcours de 4km Gué de l'île à Vivonne offert par Vivonne Canoë-kayak - Association Les Pagayous d'une valeur de 15€/lot

L'ensemble de ces dotations seront valables jusqu'à la fin de la saison touristique 2024, qui pourra varier en fonction des calendriers d'ouverture des sites touristiques et des activités concernées.

ARTICLE 5 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'Organisateur attribuera les dotations directement sur place, au Commissariat Général dès que le Participant « Gagnant » se présentera avec le numéro de lot qu'il aura tiré au sort, pendant les heures d'ouvertures du salon, soit le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 10h à 18h. Passé l'horaire de 18h le dimanche 17 mars 2024, heure de fermeture du Salon, les gagnants qui ne se seront pas manifestés ne pourront plus obtenir leur lot et cette absence d'attribution ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quelle qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout Participant accepte.

La composition des lots ne peut donner lieu ni à contestation ni à demande de remplacement ou remboursement de la part des participants.

ARTICLE 6 – GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. L'entrée au salon est gratuite.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce du jeu-concours ou hébergeant le «Tablette Numérique PROXI'LOISIRS» sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du jeu-concours est strictement interdite.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, afin de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant pour une durée de 3 ans pour la newsletter, uniquement si le participant coche la case « J'accepte de recevoir des offres de La Vienne, à vous de jouer ! ».

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données (Règlement général UE 2016/679, dit RGPD et loi n°78-17 dite Informatique et Libertés), les Participants au jeu-concours

bénéficient auprès de l'Organisateur d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de retrait de leurs données personnelles. La collecte des informations personnelles des Participants, à laquelle ils consentent, est uniquement destinée à l'Organisateur pour l'organisation et le suivi du jeu concours.

Elles sont indispensables pour participer à celui-ci. Ces données ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

Les Participants peuvent exercer leurs droits en contactant au choix, par courrier électronique ou par courrier postal, le Délégué à la protection des données de l'Organisateur aux coordonnées suivantes : dpo-poitou.tourisme@racine.eu ou Me Eric BARBRY, du Cabinet Racine situé au 40, rue de Courcelles à Paris 75008 FRANCE. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les participants qui exerceront leur droit d'opposition ou d'effacement des données les concernant avant la fin de l'opération seront réputés renoncer à leur participation.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS

La participation au jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute déclaration inexacte ou mensongère demeure sous la responsabilité du Participant.

L'Organisateur ne saurait ainsi voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant par les seuls noms et coordonnées communiqués lors de l'inscription.

Par ailleurs, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol et dégradation des lots lors de leur acheminement.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra pas davantage être recherchée en cas de survenance d'un incident lors de la jouissance d'un gain par un utilisateur. En outre, les mineurs n'étant pas autorisés à participer au jeu-concours, seule la responsabilité des représentants légaux du mineur sera susceptible d'être recherchée si, le cas échéant, des déclarations erronées du Participant au moment de son inscription devaient conduire à une mauvaise attribution d'un lot.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, en raison ou non de contraintes sanitaires liées à la Covid-19, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer, voire d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée ni qu'un quelconque dédommagement ne soit exigible.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10 – ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté librement à l'accueil du salon, situé au Palais Des Congrès du Futuroscope, sur le stand du Commissariat Général, aux horaires d'ouvertures du salon : le samedi 16 mars 2024, de 10H à 19H et le dimanche 17 mars 2024, de 10h à 18h.

ARTICLE 11 – ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS

L'adresse postale destinataire de tous courriers concernant le présent jeu-concours est :

Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou, « Tablette Numérique Proxi'Loisirs » 33 Place Charles de Gaulle CS 20287 86007 POITIERS CEDEX